

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DDEEES 153 G Subvention avec convention avec l'Université Paris Descartes (Paris 5) pour l'acquisition de matériels scientifiques.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Paris Descartes et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Université Paris Descartes.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.575.000 euros est attribuée à l'Université Paris Descartes.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, ligne de subvention DE55003, APDF 04307 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2012.